



## Et si l'Ukraine se dotait de l'arme nucléaire ? Une proposition à la fois simpliste et dangereuse

Samuel Longuet

Depuis l'annexion de la Crimée en 2014 et plus encore depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022, une partie du personnel politique ukrainien appelle à ce que Kyiv se dote de l'arme nucléaire pour dissuader la Russie de poursuivre ses agressions<sup>1</sup>. Sans être aussi catégorique, le président Volodymyr Zelensky lui-même a fait plusieurs allusions à l'utilité pour l'Ukraine de devenir une puissance nucléaire. En octobre 2024, invité à un Sommet européen à Bruxelles, il déclarait que la sécurité de l'Ukraine ne pouvait être assurée qu'en entrant dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou en devenant une puissance nucléaire<sup>2</sup>.

En novembre, le quotidien britannique *The Times* rapportait aussi qu'un *think tank* ukrainien avait remis un rapport au ministère de la Défense selon lequel l'Ukraine pourrait fabriquer en quelques mois une arme nucléaire rudimentaire<sup>3</sup>. Cette hypothèse était envisagée si Donald Trump mettait un terme à l'aide militaire états-unienne à l'Ukraine. En Europe comme aux États-Unis, on a également vu émerger des discours considérant le renouveau d'un programme nucléaire militaire ukrainien comme une possibilité sérieuse, que ça soit pour le redouter<sup>4</sup> ou pour l'encourager<sup>5</sup>.

Cet *éclairage* revient sur l'évocation récurrente de la possibilité pour l'Ukraine de se doter de l'arme nucléaire. Il démontre qu'il s'agit d'une idée à la fois techniquement irréaliste et stratégiquement dangereuse pour Kyiv. Pour ce faire, ce texte procède en trois étapes. (1) D'abord, il rappelle comment fonctionne une bombe atomique et ce qui est nécessaire pour la construire. (2) Ensuite, il étudie les difficultés techniques auxquelles un programme nucléaire militaire ukrainien serait confronté. (3) Enfin, il envisage les réponses qu'apporteraient non seulement la Russie, mais aussi les soutiens de l'Ukraine au développement d'un tel programme.

## 1. Comment fabriquer une arme nucléaire

Le fonctionnement d'une bombe atomique, ou « *bombe A* », repose sur une réaction en chaîne de fission nucléaire<sup>6</sup>. En étant frappé par un neutron, un noyau d'atome dit « *fissile* » peut fissionner, c'est-à-dire se scinder en deux. Cette fission dégage d'autres neutrons, qui peuvent aller frapper d'autres atomes fissiles qui peuvent fissionner à leur tour, ce qui amorce une réaction en chaîne. Pour construire une telle arme, il est donc nécessaire de disposer de suffisamment de matière fissile avec une densité suffisamment importante pour amplifier cette réaction en chaîne. On parle alors de « *masse supercritique* ». Ces fissions dégagent énormément d'énergie, ce qui donne à une arme atomique sa puissance. La bombe qui a frappé Nagasaki le 9 août 1945 a dégagé autant d'énergie que si 21 000 tonnes de trinitrotoluène (TNT) avaient explosé, c'est-à-dire une puissance de 21 kilotonnes.

La façon la plus courante de fabriquer une bombe atomique est ce qu'on appelle un « *assemblage par implosion* ». Il s'agit de former une sphère de cette matière fissile et de l'entourer de lentilles d'explosifs conventionnels. La détonation parfaitement coordonnée des lentilles explosives crée une onde de choc qui comprime la sphère de matière fissile, augmente sa densité et lui fait atteindre un état supercritique qui permet la réaction en chaîne de fission.

### Protons, neutrons, isotopes... Quelques éléments de vocabulaire nucléaire

Toute la matière est formée d'atomes. Ceux-ci ont un noyau, composé de deux types de nucléons : des protons et des neutrons, autour duquel se distribuent des électrons. Un élément chimique est une catégorie d'atome dont le noyau compte le même nombre de protons (appelé « *numéro atomique* »). Par exemple, tous les atomes d'uranium comptent 92 protons dans leurs noyaux. Tous les atomes d'un même élément chimique

n'ont en revanche pas le même nombre de neutrons dans leurs noyaux. On parle alors d'« isotopes » de cet élément chimique, définis par le nombre total de nucléons de leur noyau (appelé « nombre de masse »). Par exemple, la grande majorité (99,3 %) des atomes d'uranium qu'on trouve dans la nature comptent 146 neutrons dans leurs noyaux. Cet isotope de l'uranium se nomme donc « uranium 238 » (92 protons + 146 neutrons = 238 nucléons). Une petite partie (0,7 %) des atomes d'uranium à l'état naturel ne comptent que 143 neutrons dans leurs noyaux. On parle alors d'« uranium 235 » (92 protons + 143 neutrons = 235 nucléons).

La matière fissile utilisée peut être de l'uranium 235 (comme dans la bombe larguée sur Hiroshima le 6 août 1945) ou du plutonium 239 (comme dans la bombe larguée sur Nagasaki trois jours plus tard). L'uranium 235 ne représente que 0,7 % de l'uranium à l'état naturel. Pour obtenir de l'uranium utilisable pour construire une bombe à fission, il faut l'enrichir hautement, c'est-à-dire augmenter la proportion d'uranium 235 à au moins 90 %. Le plutonium est quant à lui un élément chimique qui n'existe pas à l'état naturel. Le plutonium 239 est obtenu en bombardant de neutrons de l'uranium 238 (qui compose 99,3 % de l'uranium à l'état naturel) dans un réacteur nucléaire. Les atomes d'uranium 238 vont alors devenir de l'uranium 239 en captant un neutron, puis du plutonium 239 après que deux neutrons sont convertis en protons.

Toutefois, il ne faut pas laisser le plutonium 239 ainsi créé trop longtemps dans le réacteur, car chaque atome risque, en capturant un neutron de plus, de devenir du plutonium 240. Or, le plutonium 240 a un taux élevé de fission spontanée. Dans une bombe atomique, il pourrait amorcer la réaction en chaîne de fission alors que la sphère de matière fissile n'est pas complètement compressée. Cela réduirait grandement la puissance de l'explosion.

Dans une bombe dite « thermonucléaire » ou « à hydrogène » ou « bombe H », on utilise la chaleur extrême dégagée par la réaction de fission d'une bombe A pour déclencher une réaction de fusion d'atomes de deutérium et de tritium (deux isotopes de l'hydrogène), qui dégage encore plus d'énergie. On dit alors que la bombe A sert de « premier étage » à la bombe H, pour déclencher la réaction de fusion dans le « deuxième étage ».

## 2. Les difficultés à construire une dissuasion nucléaire pour l'Ukraine

Contrairement à ce qu'affirmait le Centre pour les études sur l'armée, la conversion et le désarmement, le *think tank* ukrainien cité par *The Times* en novembre 2024, développer une arme atomique, même « rudimentaire et similaire à celle larguée sur Nagasaki en 1945<sup>7</sup> » serait difficile pour l'Ukraine. L'option envisagée par ce *think tank* est d'utiliser le plutonium contenu dans le combustible utilisé des centrales nucléaires civiles ukrainiennes.

Deux problèmes se posent d'emblée quant à l'utilisation de ce plutonium. D'une part, ce plutonium est resté suffisamment longtemps dans un réacteur nucléaire pour qu'une

quantité importante de plutonium 240 se soit formée. Cela rendrait la puissance de l'arme aléatoire et probablement dix fois inférieure à celle de la bombe utilisée contre Nagasaki, selon les calculs du *think tank* cité. Cela reste une puissance considérable comparée à celle d'explosifs conventionnels (équivalente à environ 2 100 tonnes de TNT), mais très inférieure à celle des armes nucléaires dont dispose la Russie et les autres puissances nucléaires. D'autre part et surtout, cela nécessiterait une usine de retraitement du combustible nucléaire usé, pour séparer le plutonium – qui représente moins de 1 % du combustible usé – du reste. L'Ukraine ne dispose pas de ces installations et pourrait mettre des années à les construire. Elle ne dispose d'ailleurs pas non plus des installations nécessaires pour enrichir de l'uranium si cette voie était choisie plutôt que celle du plutonium<sup>8</sup>.

Ensuite, de la matière fissile ne suffit pas à faire une arme atomique. Pour fabriquer une bombe à assemblage par implosion, il faut encore disposer des compétences particulières en métallurgie (pour forger la sphère de plutonium) et en confection d'explosifs conventionnels (pour fabriquer et assembler les lentilles explosives et coordonner leur explosion). Il faut aussi être capable de rendre l'arme transportable par un vecteur : un avion ou un missile.

De surcroît, la question du vecteur, c'est dire des modalités d'emport de la bombe nucléaire, demeure un défi. L'aviation militaire ukrainienne ne se risque pas à survoler le territoire contrôlé par la Russie et couvert par sa défense antiaérienne<sup>9</sup>. Quant aux missiles, si l'on note que l'Ukraine a déjà utilisé son propre missile de croisière *Neptune* et qu'un missile balistique *Hrim-2* est en développement<sup>10</sup>, ces engins sont conçus pour emporter une charge conventionnelle. Ces missiles devraient donc être modifiés pour pouvoir emporter une charge nucléaire. C'est envisageable, mais cela impliquerait aussi que la charge devrait elle-même être suffisamment miniaturisée. Pour rappel, la bombe larguée sur Nagasaki pesait 4,5 tonnes. Les missiles ukrainiens ne pourraient emporter qu'environ un dixième de ce poids. Une arme atomique utilisable par Kyiv ne pourrait donc pas être si « *rudimentaire* » que ça.

Enfin, disposer de quelques armes nucléaires ne suffit pas à créer un appareil de dissuasion, surtout face à la Russie qui dispose – selon les estimations les plus récentes – de 1 710 têtes nucléaires déployées auxquelles s'ajoutent 2 670 têtes en réserve<sup>11</sup>. Pour être crédible et exercer une dissuasion dite « *du faible au fort* » face à la Russie, l'Ukraine devrait disposer de suffisamment de capacités de frappe pour ne pas être entièrement désarmée dans le cas d'une frappe en premier de son adversaire. Outre ces capacités techniques, une dissuasion nucléaire nécessite aussi une doctrine d'emploi de l'arme nucléaire qui déterminerait quels objectifs devraient être frappés et en quelles circonstances. Cette réflexion est d'autant plus cruciale si l'Ukraine ne dispose que d'armes de faible puissance et d'une portée limitée. Pour être crédible, une dissuasion nucléaire a enfin besoin de réseaux fiables de commandement et de contrôle pour que la décision politique d'avoir recours à l'arme nucléaire soit suivie d'effets.

Pour résumer, construire un appareil de dissuasion nucléaire suppose (1) de disposer de suffisamment d'armes nucléaires, de vecteurs et de lanceurs, dont les caractéristiques techniques assurent de pouvoir frapper un adversaire, (2) de définir une doctrine d'emploi crédible de l'arme nucléaire et (3) d'organiser une chaîne de commandement fiable pouvant décider, le cas échéant, de cet emploi.

### 3. Les réactions russes et occidentales auxquelles l'Ukraine s'exposerait

L'Ukraine a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en décembre 1994, s'engageant à « à ne fabriquer ni acquérir [...] des armes nucléaires<sup>12</sup> ». En tant qu'état non doté d'armes nucléaires, elle a dû conclure un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), entré en vigueur en janvier 1998<sup>13</sup>. Cet accord permet à l'AIEA de vérifier que l'Ukraine n'utilise ses matières et activités nucléaires qu'à des fins exclusivement pacifiques<sup>14</sup>. L'Ukraine a aussi signé un protocole additionnel, entré en vigueur en janvier 2006, qui donne à l'AIEA des outils supplémentaires pour détecter d'éventuelles activités nucléaires non déclarées<sup>15</sup>.

Lancer un programme secret de fabrication d'armes nucléaires serait donc à la fois difficile techniquement pour l'Ukraine et une violation flagrante de ses obligations en droit international. L'Ukraine pourrait aussi se retirer du TNP en invoquant des « événements extraordinaires » qui ont « compromis [ses] intérêts suprêmes ». Lors du vote sur l'adhésion au TNP en novembre 1994, le parlement ukrainien avait rappelé que l'usage de la force contre l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières ukrainiennes serait considéré comme de tels « événements extraordinaires<sup>16</sup> ».

Quoi qu'il en soit, à partir du moment où il apparaîtrait au reste de la communauté internationale que l'Ukraine cherche à développer des armes nucléaires, elle devra faire face aux réactions de son adversaire russe, mais aussi de ses soutiens occidentaux. Pour ce qui est de la Russie, le président Vladimir Poutine a annoncé clairement qu'il ne laisserait pas l'Ukraine devenir une puissance nucléaire<sup>17</sup>. Les installations nucléaires ukrainiennes impliquées dans un programme de fabrications d'armes nucléaires deviendraient des cibles prioritaires pour les bombardements russes, avec tous les risques de pollution radioactive que cela implique. Ces installations perdraient d'ailleurs la protection à laquelle elles peuvent prétendre en droit international si elles sont utilisées dans le cadre d'un programme nucléaire militaire<sup>18</sup>.

S'engager dans la fabrication d'armes nucléaires ferait aussi courir le risque pour l'Ukraine de se couper de ses soutiens occidentaux attachés au régime de non-prolifération. Cela menacerait le soutien militaire, humanitaire et financier qui a permis à l'Ukraine de ne pas s'effondrer depuis le début de l'invasion à grande échelle déclenchée par la Russie en septembre 2022.

Les partenariats internationaux qu'a noués l'Ukraine pour son industrie nucléaire civile seraient également menacés. Les États et les entreprises impliquées ne poursuivraient pas leur collaboration avec un programme nucléaire ukrainien qui vise à fabriquer des

armes nucléaires. C'est particulièrement le cas concernant le site de stockage du combustible nucléaire usé ukrainien entré en service en décembre 2023 grâce à de l'équipement en majeure partie fabriqué par l'entreprise états-unienne *Holtec*<sup>19</sup>. Cela pourrait aussi concerner la construction en Ukraine de deux réacteurs *AP1000* par l'entreprise états-unienne *Westinghouse*<sup>20</sup>.

### Conclusion : jouer du risque de prolifération dans des négociations ?

Les autorités ukrainiennes semblent bien conscientes des difficultés techniques et des dangers que ferait peser sur l'Ukraine un programme nucléaire militaire. Elles ont donc plusieurs fois déclaré qu'elles ne comptaient pas rentrer dans une logique de prolifération. En octobre 2024, quand le président Zelensky annonçait que la sécurité future de l'Ukraine ne pourrait être garantie que par une entrée dans l'OTAN ou le développement d'armes nucléaires, il précisait dans la foulée que son choix entre ces deux options était clairement pour une adhésion à l'OTAN<sup>21</sup>. En novembre 2022, le rapport du *think tank* ukrainien qui jugeait possible la fabrication d'une bombe atomique rudimentaire par l'Ukraine précisait que cette option n'était envisagée que si les États-Unis abandonnaient leur soutien à l'Ukraine. Le lendemain de la parution de l'article de *The Times* relatant le contenu de ce rapport, le ministre ukrainien des Affaires étrangères rappelait que l'Ukraine ne possédait pas, ne développait pas et n'avait pas prévu d'acquérir des armes nucléaires<sup>22</sup>.

L'Ukraine se défend aussi depuis mars 2022 des accusations sans preuve de Moscou selon lesquelles elle construirait une « *bombe sale* » – c'est-à-dire une bombe qui disperserait des substances radioactives grâce à des explosifs conventionnels<sup>23</sup>. C'est d'ailleurs le sérieux du régime de contrôle de l'AIEA qui avait permis de réfuter ces accusations russes en novembre 2022<sup>24</sup>.

Si les discours ukrainiens évoquant cette piste ne traduisent pas une volonté réelle de se doter d'armes nucléaires, ils peuvent avoir un autre objectif. En suggérant que la fabrication d'armes nucléaires pourrait être une alternative si l'Ukraine n'obtenait pas des garanties de sécurité solides de la part de ses soutiens occidentaux, ces discours font planer la menace de la prolifération nucléaire sur les négociations en cours. Cette stratégie a fonctionné par le passé : les États-Unis ont étendu leur dissuasion nucléaire à l'Europe de l'Ouest pendant la guerre froide en partie pour décourager l'Allemagne de l'Ouest de développer une dissuasion nucléaire autonome. Le problème pour l'Ukraine, c'est que cette carte n'est jouable que pour un pays qui pourrait réellement facilement construire des armes nucléaires, ce qui n'est pas son cas<sup>25</sup>.

\*\*\*

## L'auteur

**Samuel Longuet** est chargé de recherche au GRIP depuis septembre 2022. Il est titulaire d'un doctorat en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ainsi que d'un master en politique internationale de l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux et d'un master complémentaire en droit international public de l'ULB. Il est collaborateur scientifique au centre REPI (Recherche et études en politique internationale) de la Faculté de philosophie et sciences sociales de l'ULB.

## Pour citer cette publication

LONGUET Samuel, « Et si l'Ukraine se dotait de l'arme nucléaire ? Une proposition à la fois simpliste et dangereuse », *Éclairage du GRIP*, 27 décembre 2024.



Le GRIP bénéficie du soutien  
du Service de l'Éducation  
permanente de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture : Le directeur général de l'AIEA Rafael Mariano Grossi explique à la presse la situation autour de la centrale nucléaire de Zaporijia en Ukraine en mars 2022 – Crédit : [Dean Calma pour l'AIEA, licence Creative Commons 2,0](#).

\*\*\*

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité  
Mundo-Madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique  
Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org) – [www.grip.org](http://www.grip.org)  
X/Twitter : [@grip\\_org](#) – Facebook : GRIP.1979

## Références

- <sup>1</sup> DORELL Oren, « [Ukraine may have to go nuclear, says Kiev lawmaker](#) », *USA Today*, 10 mars 2014 ; BUDJERYN Mariana, « [“NATO or Nukes”: Why Ukraine’s nuclear revival refuses to die](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- <sup>2</sup> STARCEVIC Seb, « [Zelenskyy: We need NATO or nukes... and we want NATO](#) », *Politico*, 17 octobre 2024.
- <sup>3</sup> TUCKER Maxim, « [Could Zelensky use nuclear bombs? Ukraine’s options explained](#) », *The Times*, 14 novembre 2024.

- 
- <sup>4</sup> DAVLIKANOVA Elena, « [Ukraine Can Go Nuclear — Should it?](#) », *CEPA*, 22 octobre 2024.
- <sup>5</sup> MAURO Frédéric, « [L'Ukraine doit se doter de l'arme nucléaire sans attendre](#) », *L'Écho*, 3 janvier 2024.
- <sup>6</sup> BARNABY Frank, *How to Build a Nuclear Bomb and Other Weapons of Mass Destruction*, New York, Nation Books, 2004, p. 19-21.
- <sup>7</sup> TUCKER Maxim, « [Could Zelensky use nuclear bombs?](#) », *loc. cit.*
- <sup>8</sup> BUDJERYN Mariana et BUNN Matthew, « [Ukraine building a nuclear bomb? Dangerous nonsense.](#) », *The Bulletin of the Atomic Scientists*, 9 mars 2022.
- <sup>9</sup> STEFANOVIC Michael *et al.*, « [The Somme in the Sky: Lessons from the Russo-Ukrainian Air War](#) », *War on the Rocks*, 9 février 2023.
- <sup>10</sup> ALTMAN Howard, « [Ukraine Using Land Attack Variant Of Neptune Anti-Ship Missile](#) », *The War Zone*, 29 août 2023 ; TREVITHICK Joseph, « [Ukraine Says It Has Tested A New Domestically-Designed Ballistic Missile](#) », *The War Zone*, 27 août 2024.
- <sup>11</sup> KRISTENSEN Hans M. *et al.*, « [Russian nuclear weapons, 2024](#) », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 80, n° 2 (Nuclear Notebook), p. 119.
- <sup>12</sup> [Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires](#), signé à Londres, Moscou et Washington le 1<sup>er</sup> juillet 1968, entré en vigueur le 5 mars 1970, art. II, *UN Treaties*, vol. 729, n° 10485. Voir aussi LONGUET Samuel, « Et si l'Ukraine n'avait pas renoncé aux armes nucléaires en 1994 ? Les pièges d'un raisonnement contrefactuel », *Éclairage du GRIP*, 27 décembre 2024.
- <sup>13</sup> « [Conclusion of Safeguards Agreements, Additional Protocols and Small Quantities Protocols](#) », *AIEA*, 11 octobre 2024.
- <sup>14</sup> « [Les principes de base des garanties de l'AIEA](#) », *AIEA*, s. d.
- <sup>15</sup> « [Le protocole additionnel](#) », *AIEA*, s. d.
- <sup>16</sup> BUDJERYN Mariana, *Inheriting the Bomb: The Collapse of the USSR and the Nuclear Disarmament of Ukraine*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2022, p. 217.
- <sup>17</sup> « [Putin says Russia won't let Ukraine obtain nuclear weapons](#) », *Reuters*, 18 octobre 2024.
- <sup>18</sup> CASTELLI Ludovica et SAMUEL Olamide, « [Justifying attacks on nuclear facilities](#) », *The Nonproliferation Review*, vol. 30, n°s 1-3, 2023, pp. 83-105.
- <sup>19</sup> « [Ukraine's centralised fuel storage facility fully operational](#) », *World Nuclear News*, 20 décembre 2023, cité par LEWIS Jeffrey, [X/Twitter](#), 14 novembre 2024.
- <sup>20</sup> « [Ukraine to start building 4 new nuclear reactors this year](#) », *Euractiv*, 26 janvier 2024.
- <sup>21</sup> STARCEVIC Seb, « [Zelenskyy: We need NATO or nukes](#) », *loc. cit.*
- <sup>22</sup> GONCHAROVA Olena, « [Foreign Ministry responds to rumors of Kyiv's plans to build nuclear bomb](#) », *The Kyiv Independent*, 14 novembre 2024.
- <sup>23</sup> « [Russia, without evidence, says Ukraine making nuclear "dirty bomb"](#) », *Reuters*, 6 mars 2022.
- <sup>24</sup> « [UN nuclear inspectors shut down Russian "dirty bomb" claim against Ukraine](#) », *The Guardian*, 4 novembre 2022.
- <sup>25</sup> BUDJERYN Mariana, « ["NATO or Nukes"](#) », *loc. cit.*





Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

## 5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur [www.grip.org](http://www.grip.org).

Devenez donateur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 - BIC/SWIFT : BPO TBE B1

**GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ**

Avenue des arts, 7-8  
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode  
Tél. : +32 (0) 473 982 820  
Site Internet : [www.grip.org](http://www.grip.org)